

TARIFS PREPARATEURS – DISTRIBUTEURS – IMPORTATEURS - EXPORTATEURS
Bruxelles -2025

Tarifs htva

Redevance Minimale annuelle	1.123,38€
Nouveaux dossier in Bio - appliqué pendant 2 ans	855,70€
Contrôles renforcés sur place min. 2h	107,50€/h
Contrôles renforcés administratif bureau	70,95€/h
Analyses supplémentaires	à charge de l'opérateur
Acompte lors de l'ouverture de dossier	450€

Comment calculer votre redevance annuelle ?

Votre redevance annuelle est calculée sur base du volume d'activité BIO et sur base de la **complexité du contrôle**.

Dans quelle(s) catégorie(s) bio est votre entreprise ?		Redevance CAB > 130.000 €
Préparateur / Transformateur	Entreprise qui prépare, transforme des produits bio.	Calcul du volume CAB* + (base + nombre de sites + nombre de produits finis + nombre d'ingrédients)**
Pour les catégories suivantes la redevance est diminuée en appliquant un coefficient sur le chiffre d'affaires bio <u>avant</u> d'effectuer le calcul sur base du pourcentage :		
Conditionneur	Entreprise qui achète des produits, qui change l'emballage et qui commercialise le produit comme bio.	(CAB x coefficient 0,65)* + (base + produits finis + sites supplémentaires)**
Étiqueteur	Entreprise qui utilise un étiquetage à son nom sur des produits déjà emballés et sur lesquels le nom du fabricant n'apparaît pas.	(CAB x coefficient 0,25)* + (catégorie Bio : base + nombre de produits finis étiquetage + nombre de sites supplémentaires)**
Acheteur de produits vrac	Entreprise qui réceptionne des produits vrac ou emballés mais non-fermés et qui les commercialise dans le même état.	(CAB x coefficient 0,50)* + (base + nombre de sites supplémentaires)**
Distributeur / Grossiste / Négociant	Entreprise qui achète et revend des produits sans en modifier ni l'emballage ni l'étiquetage ni le contenu. Entreprise qui revend à d'autres- entreprises mais pas au consommateur final.	(CAB x coefficient 0,15)* + (base + nombre de sites supplémentaires)**
Importateur/exportateur	Importe et/ou exporte des produits de pays hors UE. cfr le Règlement n°2018/848.	(CAB x coefficient 0,25)* + (Catégorie bio : base + nombre de produits finis + sites supplémentaires)** Par demande de certificat d'export : 51,28€
Entreprise de Préparation L'activité de préparation n'implique pas de reconditionnement ou étiquetage		CAB < à 18.606€ : 468,43€ CAB > à 18.606€ : CAB + complexité du contrôle**
Distributeur produits préemballés	<u>Conditions</u> : CAB < 74.424€ et Max 10 fournisseurs et Activité sur 1 site unique	Montant forfaitaire : 741€

Quelques définitions

- Chiffre d'affaires bio (CAB) : chiffre d'affaires annuel de la vente des produits annoncés comme biologiques, et qui tombent sous les dispositions du règlement (CE) n° 2018/848 ou des arrêtés Régionaux bio. Ces produits sont identifiés dans ce document comme "produits finis biologiques". Le CAB du façonnier est le montant du travail à façon qui a été facturé aux propriétaires de la marchandise.
- Produit fini : produit qui, après transformation, fabrication, est prêt pour une utilisation finale. Nous considérons 2 produits comme différents quand ils sont caractérisés par une fabrication différente et/ou quand le produit diffère par ses ingrédients.
- Entreprise mixte : entreprise qui traite sur le même site de production les mêmes produits en version bio et non bio.
- Entreprise Bio : entreprise qui traite sur le même site de production uniquement des produits proposés en version bio.

Les modalités de paiement

- La redevance annuelle vous est facturée en plusieurs provisions tout au long de l'année. Un décompte sera établi lorsque le CAB définitif sera connu en début d'année suivante.
- Les coûts de déplacement et d'analyse sont compris dans cette redevance.
- Les sites supplémentaires sont additionnés à la redevance annuelle.
- Les contrôles supplémentaires sont nécessaires lorsque la mission de contrôle est rendue difficile : locaux non accessibles, comptabilité non disponible, mal tenue ou incomplète, information incomplète concernant le processus de transformation, etc.
- En cas d'infraction grave, de non-conformité et lorsque le résultat d'une analyse est positif et confirme une situation anormale. Ces contrôles renforcés sont facturés.
- La tarification est appliquée identiquement pour un opérateur qui opte pour une certification des produits Bio ou pour une certification aux ingrédients Bio.
- L'acompte facturé lors de l'ouverture du dossier n'est pas remboursable.
- Le tarif nouveau dossier avec nouveau no de TVA est appliqué pendant 2 ans pour les entreprises avec un CAB en dessous de 130.000 €.
- Le tarif Entreprise de Préparation est appliqué si la redevance calculée sur base de la complexité du contrôle est inférieure à 468,43€. Dans le cas contraire, la redevance sera la résultante du calcul sur base de la complexité.
- Le tarif Distributeur produits préemballés est appliqué si la redevance calculée sur base de la complexité du contrôle est inférieur à 741€. Dans le cas contraire, la redevance sera la résultante du calcul sur base de la complexité

*Comment calculer le montant correspondant au volume d'activité ?

CAB inférieur à 1.860.597€	25,96€ par 7.442€ de CAB
Sur la partie du CAB entre 1.860.598€ et 9.302.985€	12,98€ par 7.442€ de CAB
Sur la partie du CAB entre 9.302.986€ et 22.327.163€	7,79€ par 7.442€ de CAB
Sur la partie du CAB entre 22.327.164€ et 37.211.939€	4,52€ par 7.442€ de CAB
Sur la partie du CAB supérieur à 37.211.939€	2,60€ par 7.442€ de CAB

** Comment calculer le montant correspondant à la complexité du contrôle ?

	Entreprise Bio	Entreprise Mixte
Base	346,49€	417,77€
Par site supplémentaire	231,36€	279,39€
Par produit fini Bio	35,64€	42,55€
Par ingrédient Bio	21,93€	27,41€
Site façonnier contrôlé	458,27€	

Exemple de calcul de redevance annuelle : Un préparateur qui a un chiffre d'affaire de 1.150.000€, catégorie entreprise Bio, ils ont 2 produits finis.

- $1.150.000 \times 1 = 1.150.000$ → application du coefficient préparateur
- $1.150.000 \rightarrow 154,53$ tranches de CAB de 7.442€
- $154,53 \times 25,96€ = 4.011,60€$ → montant sur le volume de l'activité
- $346,49 + (2 \times 35,64) = 417,77€$ → montant correspondant à la complexité du contrôle
- Cotisation totale pour l'année : $4.011,60 + 417,77 = 4.429,37€$ htva